

L'OPAH : un dispositif d'aides financières et d'accompagnement pour l'amélioration de l'habitat

Rénovation énergétique



Habitat dégradé



Adaptation du logement



La Communauté de Communes Cœur de Beauce est engagée dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).

L'objectif de ce dispositif est de conseiller les propriétaires dans l'amélioration de leur logement et d'attribuer une aide financière pour la réalisation des travaux. Les types de travaux qui ouvrent l'accès au dispositif sont :

- **La rénovation énergétique** (isolation, remplacement du système de chauffage, menuiseries, ventilation)
- **L'adaptation du logement à la perte d'autonomie** (adaptation de la salle de bain, amélioration de la mobilité au sein et à l'extérieur du logement, volets motorisés, unités de vie en rez-de-chaussée)
- **La lutte contre l'habitat très dégradé** (rénovation globale, travaux tous corps d'état)
- **La reconquête de logements vacants** (rénovation complète)
- **Le développement d'une offre locative à loyer modéré** (rénovation complète ou partielle)

Un opérateur est mandaté pour animer l'OPAH et accompagner les projets. **Cet interlocuteur unique de proximité apporte un accompagnement personnalisé aux propriétaires**, avec des conseils neutres et objectifs sur les travaux, ainsi que sur le montage des dossiers pour les demandes de subvention.

Le dispositif est gratuit et ouvert à tous

Le montant du financement attribué est variable selon les financeurs, il est calculé principalement sur la base des revenus du ménage. **Contactez la Communauté de Communes Cœur de Beauce** (mobilite@coeurdebeauce.fr – 02 37 99 97 87), **pour obtenir des informations complémentaires sur les aides disponibles pour l'amélioration de l'habitat**, ou directement auprès d'un conseiller sans rendez-vous lors des prochaines permanences (les permanences à compter de mars 2021 seront définies ultérieurement):

- ➔ **20 JANVIER 2021 de 10h à 12h** à la MSAP de Janville-en-Beauce
1, Rue Casimir Lebel
- ➔ **3 FÉVRIER 2021 de 10h à 12h** à la MSAP d'Orgères-en-Beauce
2, Rue de l'Arsenal
- ➔ **17 FÉVRIER 2021 de 10h à 12h** à la MSAP des Villages Vovéens
4, Rue Texier Gallas

EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ PAR L'OPAH À JANVILLE-EN-BEAUCE EN SEPTEMBRE 2020

Rénovation énergétique (isolation sous les rampants, installation d'un thermostat, remplacement des menuiseries)

Coût du projet TTC : 16 753,33 €

Montant total des subventions : 11 103 € dont **7 931 €** de l'ANAH, **1 586 €** de prime État et **1 586 €** de la CC Cœur de Beauce

Taux de subvention : 66,3 %

Gain énergétique : 35 %

